



Human Rights Watch statement

Item 6 – Adoption of the outcome of the Universal Periodic Review of Burundi

6 June 2013

Human Rights Watch welcomes the outcome of the Universal Periodic Review (UPR) of Burundi, which includes important recommendations on the protection of civil and political as well as social, economic and cultural rights.

The Burundian government has taken a number of positive measures to enhance the protection of human rights since the last UPR and has embarked on consultations on justice reforms. Human Rights Watch welcomes, in particular, the creation of the National Independent Human Rights Commission, measures to reduce prison overcrowding by releasing several thousand prisoners and moves to create a Truth and Reconciliation Commission for past crimes. However, progress on the latter has been slow and the draft law does not provide for a special tribunal to prosecute those accused of the most serious offences.

We regret that Burundi rejected
~~While Burundi accepted many general recommendations to fight impunity for extra-judicial killings,~~ Human Rights Watch remains particularly concerned at the lack of progress in bringing to justice perpetrators of extrajudicial killings and other acts of political violence since 2010. While the number of killings dropped significantly in 2012, only a small number of individuals have been arrested in connection with these incidents. For the vast majority of political killings in 2010 and 2011, there have been no detailed investigations and no prosecutions. The commission of inquiry mentioned by the Burundian delegation acknowledged that killings had occurred but did not accept that they constituted extrajudicial executions. The Burundian government should take responsibility for abuses committed by state agents and intensify efforts to bring to justice those responsible, including by implementing the ~~accepted~~ recommendations to follow up on cases of executions noted. This will be particularly important in the period leading up to elections in 2015.

In its presentation, the Burundian delegation mentioned the new press bill it had prepared “with a view to promoting full protection for the right to freedom of opinion and expression.” However, this law, promulgated on June 4, contains serious restrictions on media freedoms, contradicting government claims that freedom of expression is guaranteed. In particular, it undermines the protection of sources and limits subjects on which journalists can report. While removing prison sentences, it imposes new, heavy fines for media found in violation of the law. It could potentially criminalize reporting and analysis on subjects such as inflation, security issues and political killings. Human Rights Watch regrets that the government did not implement the UPR recommendations made by Australia and Belgium to ensure that the law conformed with international standards.

The government should ensure that draft laws on non-governmental organizations and on public meetings comply with Burundi's national and international obligations and enable civil society organizations, and Burundian citizens more generally, to enjoy their rights to freedom of association and peaceful assembly.

Civil society activists and journalists have received threats from senior government and intelligence officials in connection with their denunciation of abuses. As highlighted during the UPR, the government should make sure that such intimidation ceases and that civil society activists and journalists can carry out their legitimate activities without fear. Human Rights Watch also notes with concern that the National Communication Council suspended the online readers' forum of the newspaper *Iwacu* on May 30 in response to readers' comments – an unnecessarily heavy-handed reaction that infringes on the right to freedom of expression and limits public debate.

Human Rights Watch urges the Burundian government to implement the UPR recommendations to prevent discrimination on the basis of sexual orientation and to decriminalize homosexuality.

We deeply regret that these recommendations were rejected today.



A

Déclaration de Human Rights Watch
Point 6 – Adoption des conclusions de l’Examen Périodique Universel du Burundi
6 juin 2013

Human Rights Watch se réjouit des conclusions de l’Examen Périodique Universel (EPU) du Burundi, qui comprennent d’importantes recommandations sur la protection des droits civils et politiques, ainsi que sur la protection des droits sociaux, économiques et culturels.

Depuis le dernier EPU, le gouvernement burundais a adopté un certain nombre de mesures positives visant à renforcer la protection des droits humains et il a entamé des consultations sur les réformes de l’appareil judiciaire. Human Rights Watch salue en particulier la création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l’Homme, les mesures prises pour réduire la surpopulation carcérale en libérant plusieurs milliers de prisonniers, ainsi que les démarches entreprises en vue de créer une Commission Vérité et Réconciliation pour les crimes passés. Néanmoins, les progrès opérés sur ce dernier point ont été lents et le projet de loi ne prévoit pas de tribunal spécial chargé de poursuivre les personnes accusées des délits les plus graves.

Nous regrettons que le Burundi n'ait accepté les recommandations
[Bien que le Burundi ait accepté bon nombre des recommandations générales relatives à la lutte contre l’impunité pour les exécutions extrajudiciaires], Human Rights Watch demeure particulièrement préoccupée par l’absence d’avancées en ce qui concerne la traduction en justice des auteurs d’exécutions extrajudiciaires et autres actes de violence politique perpétrés depuis 2010. Bien que le nombre d’exécutions ait considérablement diminué en 2012, seul un nombre restreint d’individus ont été arrêtés en lien avec ces incidents. La vaste majorité des assassinats politiques commis en 2010 et 2011 n’ont pas donné lieu à des enquêtes approfondies et à des poursuites. La commission d’enquête mentionnée par la délégation burundaise a reconnu que des meurtres avaient été commis mais elle n’a pas admis qu’ils constituaient des exécutions extrajudiciaires. Le gouvernement burundais devrait assumer la responsabilité des exactions perpétrées par des agents de l’État et intensifier les efforts déployés pour traduire en justice les responsables de ces crimes, notamment en mettant en œuvre les recommandations [redacted] concernant le suivi des cas d’exécutions constatés. Cela se révélera particulièrement important pendant la période précédant les élections prévues en 2015.

Dans sa présentation, la délégation burundaise a mentionné la nouvelle loi sur la presse élaborée « en vue de promouvoir la pleine protection du droit à la liberté d’opinion et d’expression ». Cependant, cette loi, promulguée le 4 juin, contient de graves restrictions à la liberté de la presse, contredisant les affirmations du gouvernement selon lesquelles la liberté d’expression est garantie. Elle porte particulièrement atteinte à la protection des sources et limite les sujets que les journalistes peuvent couvrir. Bien qu’elle supprime les peines d’emprisonnement, elle impose de nouvelles et lourdes amendes à l’encontre des médias jugés être en infraction avec la loi. Elle risque

de criminaliser les reportages et analyses portant sur des sujets tels que l'inflation, les problèmes de sécurité et les assassinats politiques. Human Rights Watch regrette que le gouvernement n'ait pas appliqué les recommandations émises par l'Australie et la Belgique lors de l'EPU visant à garantir que la loi soit conforme aux normes internationales.

Le gouvernement devrait s'assurer que les projets de lois relatives aux organisations non gouvernementales et aux réunions publiques respectent les obligations nationales et internationales du Burundi et permettent aux organisations de la société civile, et plus généralement aux citoyens burundais, de jouir de leur droit à la liberté d'association et de réunion pacifique.

Des militants de la société civile et des journalistes ont fait l'objet de menaces émanant de hauts responsables du gouvernement et des services de renseignement en lien avec la dénonciation d'exactions. Comme souligné lors de l'EPU, le gouvernement devrait veiller à ce que ces intimidations cessent et à ce que les militants de la société civile et les journalistes puissent exercer sans crainte leurs activités légitimes. Human Rights Watch note par ailleurs avec inquiétude que le Conseil National de la Communication a suspendu le forum de discussion en ligne du journal *Iwacu* le 30 mai dernier en réaction à des commentaires de lecteurs – décision inutilement répressive qui bafoue le droit à la liberté d'expression et limite le débat public.

Human Rights Watch demande instamment au gouvernement burundais de mettre en œuvre les recommandations issues de l'EPU visant à prévenir la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et à décriminaliser l'homosexualité.

*Nous en regrettons profondément le
refet aujourd'hui*